



Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°26 juillet 2022



Page 4
Informations sur
le budget
communal



Page 14-15
Les Islois dans
l'Histoire

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isloises et chers Islois,

Enfin, la situation sanitaire semble s'améliorer. Les mesures contraignantes s'assouplissent. Nous pouvons maintenant évoluer plus librement et nous rencontrer. Malheureusement, d'autres sujets d'inquiétude se profilent.

La guerre en Europe tout d'abord, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les démons du passé reviennent. Heureusement, nous sommes unis derrière nos valeurs communes de « Liberté, d'Égalité et de Fraternité ». Nous sommes également unis entre Européens, réconciliés aujourd'hui. Notre histoire commune nous a appris à réagir à cette attaque qui vise aussi nos démocraties. Je tiens à remercier les nombreux Islois qui ont participé généreusement aux campagnes de dons que nous avons accompagnées au profit des Ukrainiens.

Autre sujet d'inquiétude pour les familles dont les enfants vont au collège ou au lycée, l'embarras avec les transports scolaires qui est récurrent. J'ai contacté notre agglomération, responsable de l'organisation et rencontré la Vice-Présidente en charge du dossier qui est bien consciente de la difficulté d'embaucher des chauffeurs compétents en cette période de reprise économique.

Si, dans de nombreux domaines, la reprise économique est une excellente chose, elle est aussi accompagnée d'une inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières explosent. Comme pour les familles Isloises, les répercussions se font déjà sentir sur les finances de notre commune.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a adopté le budget 2022 qui vous est présenté dans ce nouveau numéro du Catenay ainsi que les comptes 2021 de la commune.

Notre priorité reste l'amélioration de la vie dans notre commune, tout en maîtrisant les dépenses. Fidèles à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taxes communales.

Avec un budget si modeste, nos projets requièrent obligatoirement la recherche de subventions. Cela prend du temps mais il ne serait pas raisonnable d'aller plus vite en nous passant de l'aide financière de nos partenaires.

Notre commune est attractive et de nouvelles familles nous rejoignent pour apprécier notre cadre de vie, le calme et la vie en zone rurale... Certaines ont choisi de quitter la ville pour intégrer notre jolie campagne avec tous ses avantages et aussi quelques petits inconvénients parfois... Elles pourront découvrir cette année, le forum des associations que nous accueillerons en septembre organisé avec nos communes voisines.

J'en profite pour évoquer les travaux agricoles indispensables. N'oublions pas que c'est grâce aux agriculteurs que nous pouvons nous nourrir. Nous devons vivre ensemble dans le respect des uns et des autres avec les évolutions nécessaires. L'arrivée de nouveaux habitants est

aussi essentielle, car elle évite le vieillissement de notre population. Les nouveaux élèves préservent nos écoles des fermetures de classes.

C'est aussi pourquoi nous lançons l'acquisition de foncier pour mettre en œuvre notre PLU et permettre la construction de logements pour les jeunes avec un accroissement raisonné et maîtrisé de la population.

Concernant les travaux, ceux de la mairie s'achèvent et les travaux de voirie de la rue Georges Clergeot débiteront en août et dureront plusieurs semaines.

Les vacances d'été arrivent à grands pas et je souhaite à tous qu'elles soient les meilleures possibles et vous permettent de vous ressourcer selon vos attentes.

Enfin, fidèles à nos engagements, nous mettrons tout en œuvre pour nous retrouver pour des moments conviviaux afin de partager nos histoires, nos passions et nos envies de construire ensemble une vie villageoise harmonieuse.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture du *Catenay* et souhaite avoir enfin l'occasion de vous rencontrer prochainement. A toutes et à tous, un bel été et en restant à votre service...

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Au sommaire de ce numéro :

| | |
|---|-------------------|
| <i>Le mot du maire</i> | <i>p. 2</i> |
| <i>Budget 2022</i> | <i>p. 3 à 6</i> |
| <i>Synthèse des conseils municipaux</i> | <i>p. 7 à 9</i> |
| <i>Le coin du jardinier</i> | <i>p. 10</i> |
| <i>Actualités de la commune</i> | <i>p. 11</i> |
| <i>Environnement pouvoir d'achat</i> | <i>p. 12</i> |
| <i>Communication - Élections</i> | <i>p. 13</i> |
| <i>Au fil de l'histoire de Notre-Dame de l'Isle</i> | <i>p. 14 - 15</i> |
| <i>Informations utiles</i> | <i>p. 16</i> |

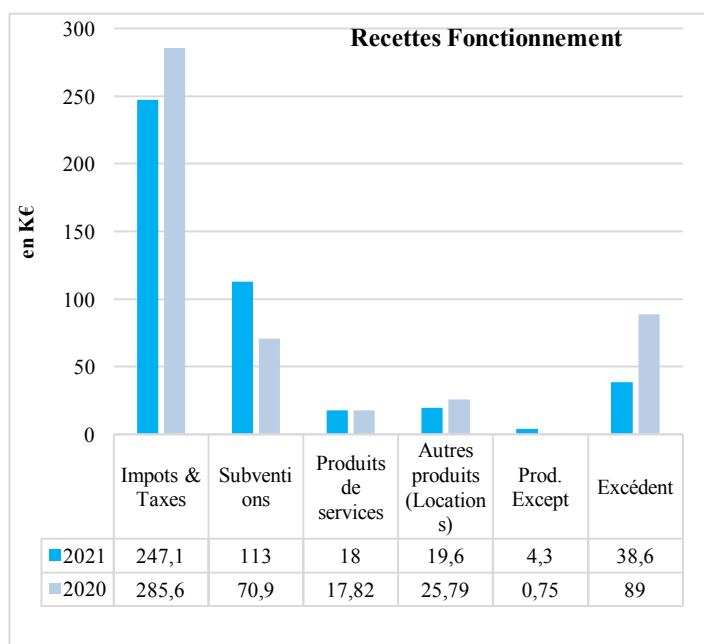
Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Le présent article répond à cette obligation pour notre Commune. Il sera composé d'une présentation du compte administratif 2021 et de la présentation du budget 2022 validé lors du conseil Municipal du 25 mars 2022

Le Compte Administratif 2021

Le compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisé par la commune entre le 01 janvier et le 31 décembre 2021. **Pour l'année 2021, la commune a dégagé un excédent de 60.339 € en recul de 25%** Ce résultat est une photographie à un instant T. Il ne tient pas compte des travaux ou investissements budgétés restants à réaliser.



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, mais aussi aux prestations scolaires, locations de la salle des fêtes et à diverses subventions. Depuis deux années, les produits de locations sont en replis du fait de la COVID.

Les recettes de fonctionnement enregistrent un recul de 10% à 404 405€

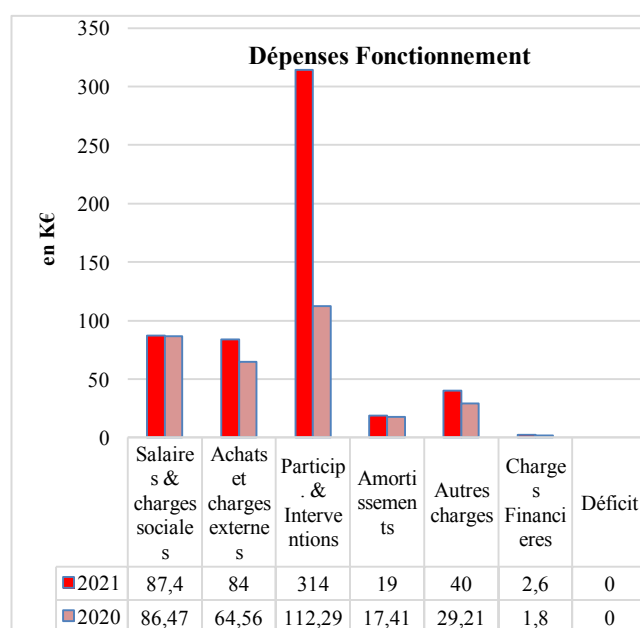
Les recettes d'Investissement sont de deux types : Les recettes dites « patrimoniales », telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR / Amendes de Police / Département etc.).

Les recettes d'investissement pour l'année 2021 s'élèvent à 370 670€ soit un repli de 7.3%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, les indemnités des élus, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Ainsi que nos participations aux divers syndicats (Transports Scolaires / Voirie / Electricité...). Les Autres Charges sont marquées par des dépenses exceptionnelles causées par la Covid (Masques, gel etc.)

Le poste Participations et Interventions enregistre le financement pour 50% des travaux d'aménagement de la rue Clergeot programmés pour 2022. Ils ont été budgétés et provisionnés depuis 2020 (198 000€)

Les dépenses courantes de fonctionnement enregistrent une hausse de 12% à 349 K€



Le cadre général du budget

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant de maintenir durablement la valeur ou de faire croître le patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou des constructions à venir.

Les principales actions de l'année 2021 ont été les suivantes.

- Église (Tranche 1)
- Études Aménagement Mairie / Rue Clergeot / Ferme
- Enfouissement réseau Clergeot et solde travaux 2020

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune a représenté pour 2021, 16.289,97 € pour un montant total de la dette de 329.296 €uros, soit 8,9% des Fonds Propres de la Commune.

Le montant des intérêts payé est de 2.589,21€ soit 0,64% des recettes annuelles.

Données complémentaires

Population Totale (Source Insee 2019) : 665hab.

La commune emploie 4 agents titulaires (à temps non complet)

| | |
|---|------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/ Habitant | 793€ |
| Produits des Impositions Directes /Habitant | 371€ |
| Encours de la dette /Habitant | 495€ |
| Dépenses de personnel/dépenses fonctionnement | 16% |

Budget primitif pour l'année 2022

Comme chaque année depuis 2014, nous vous présentons ici le budget voté lors du conseil municipal du 25 mars 2022

Pour rappel, le budget est structuré en deux parties : une section Fonctionnement et une section Investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre (Recettes = Dépenses)

En Préambule voici la présentation générale du Budget

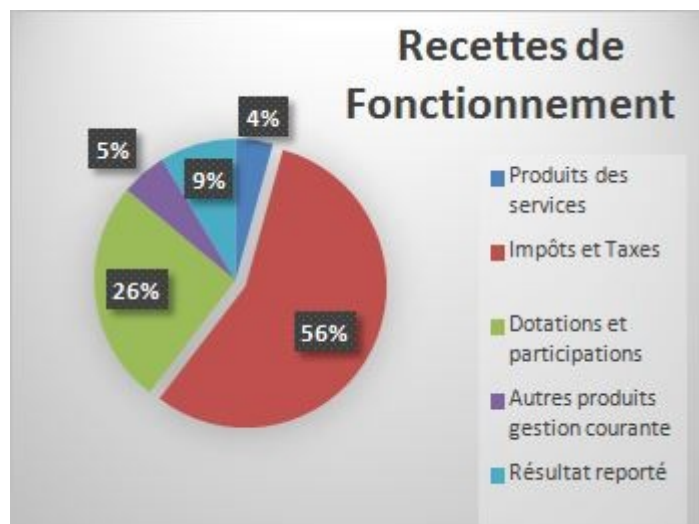
| | Fonctionnement | |
|--|-----------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Crédits de Fonctionnement votés | 443.278,65 | 404.716,62 |
| Restes à Réaliser 2020 | 0 | 0 |
| Résultat Budgétaire reporté (Excédent) | | 38.562,03 |
| Total Section Fonctionnement | 443.278,65 | 443.278,65 |
| + | | |
| | Investissement | |
| | Dépenses | Recettes |
| Crédits d'investissements votés | 283.215,57 | 257.011,44 |
| Restes à Réaliser 2021 | 149.345,66 | 16.646,70 |
| Solde d'exécution positif reporté | | 158.903,09 |
| Total Section Investissement | 432.561,23 | 432.561,23 |
| = | | |
| Total du Budget 2021 | 875.839,88 | 875.839,88 |

Budget primitif pour l'année 2022

Section Fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune de financer les opérations courantes. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



Dépenses de fonctionnement

| | |
|---------------------------|----------------|
| Charges Générales | 157.391 |
| Charges de Personnel | 92.515 |
| Autres charges de Gestion | 151.044 |
| Charges Financières | 3.100 |
| Opérations d'Ordre | 39.229 |
| Total | 443.279 |

L'année 2022 sera marquée par une augmentation des coûts de l'énergie. Nous subissons, comme tous, l'augmentation des prix du fuel et des carburants. Si nous parvenons à contenir la consommation de nos engins et véhicules, il est plus compliqué de maîtriser le chauffage de l'ensemble scolaire. Les mesures sanitaires n'y sont pas étrangères avec l'aération régulière des classes. Nous en appelons au civisme et au bon sens pour une régulation de ce poste, dans l'attente de l'aboutissement de notre projet de chaudière à pellets.

De nombreuses économies ont été réalisées sur les assurances (-40%) sur nos participations au Sivos et SVVS (-35%).

Les dépenses courantes sont stables et sous contrôle.

(*) La fiscalité :

Concernant la fiscalité, en 2022 les taux d'imposition pour les taxes foncières sur le bâti et non bâti sont maintenus selon :

- **Taxe sur le foncier bâti : 36,38%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 37,83%**

Recettes de fonctionnement

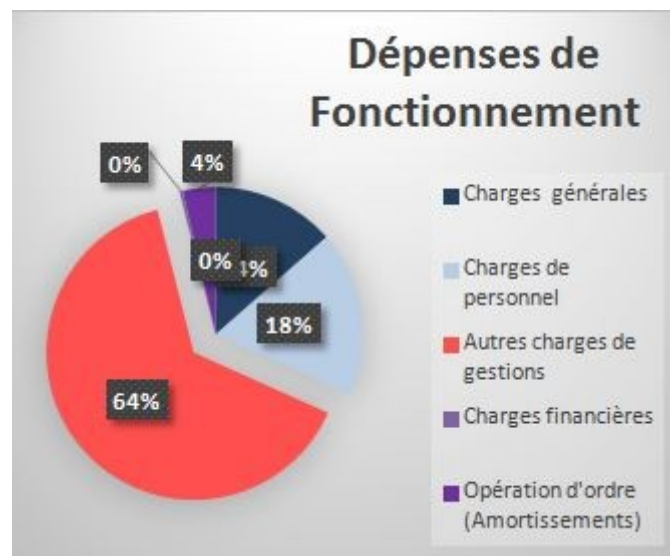
| | |
|----------------------------------|----------------|
| Produits des services | 18.968 |
| Impôts et Taxes | 248.905 |
| Dotations et participations | 113.546 |
| Autres produits gestion courante | 23.298 |
| Résultat reporté | 38.562 |
| Total | 443.279 |

Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune 56%.

Pour 2022*, nous maintenons le niveau des taxes communales. Elles sont au même niveau depuis 2017.

Nos recettes Réelles sont de 404 717€. Nous ajustons nos recettes avec une partie des excédents des années antérieures (Réserves).

La part d'autofinancement pour le budget 2022 est de 10%.

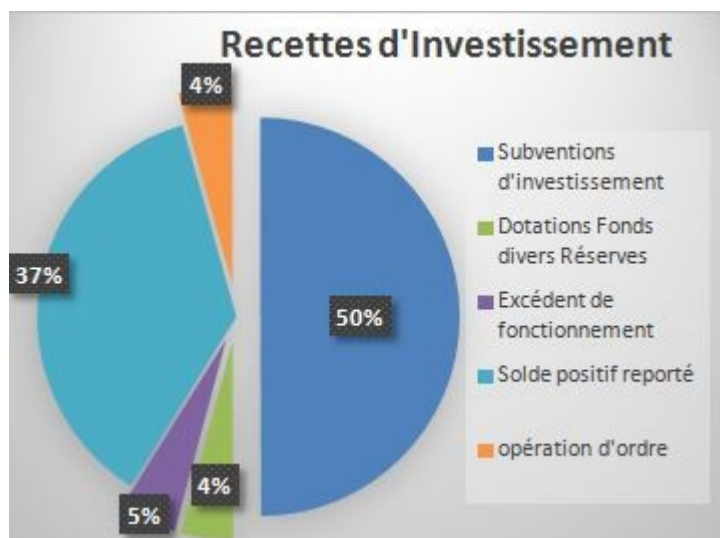


Budget primitif pour l'année 2022

Section Investissement

Généralités

Le budget d'investissement projette les opérations à venir permettant d'accroître et entretenir le patrimoine communal. Cette section reprend des projets de la commune à Court, Moyen et Long terme.



Recettes d'investissement

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Subventions d'investissement | 216.034 |
| Emprunt et dettes | 0 |
| Dotations Fonds divers Réserves | 18.395 |
| Excédent de fonctionnement | 20.222 |
| Solde positif reporté | 158.903 |
| opération d'ordre | 19.007 |
| Total | 432.561 |

Après deux années compliquées, nous terminerons les travaux engagés et suivrons le report des subventions obtenus sur des travaux en cours et non soldé pour 158.903€.

Le budget d'investissement 2022 s'équilibre à 432.561€

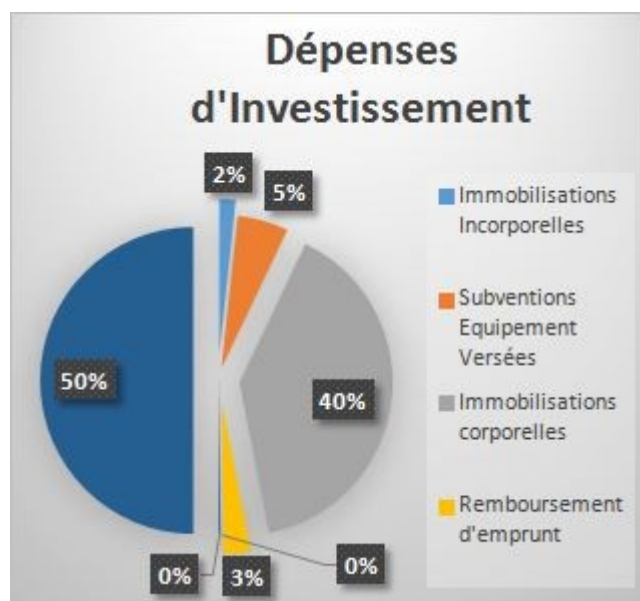
Dépenses d'investissement

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 14.680 |
| Subventions équipement versées | 46.542 |
| Immobilisations corporelles | 344.563 |
| Remboursement d'emprunt | 24.776 |
| Dépenses imprévues | 2.000 |
| Total | 432.561 |

Les principales dépenses concernent des opérations d'entretien et d'aménagement de notre Patrimoine :

- Aménagement parc de la Mairie,
- Seconde tranche travaux église + chauffage
- Enfouissement réseaux rues Isambard et Clergeot
- Cuisine Ecole / SdF (en attente de subvention)
- Plus divers coûts d'études sur projets à MT

Le reste à réaliser 2021 est de 149.346€ dont les travaux d'accessibilité de la Mairie réceptionnés sur le premier semestre 2022.



Informations Complémentaires :

L'évolution des dépenses et leurs financements vous seront détaillés au fil des parutions du Catenay.

Thierry LEPRE
Maire Adjoint aux finances

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus deux conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

Finances et administration générale

1. Demande de subventions au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la rue Georges Clergeot.

M. le Maire explique au Conseil municipal que la subvention qui provient du fruit des amendes de police finance des projets d'amélioration de la sécurité routière en agglomération sur route départementale ou sur voie communale pour les communes de moins de 10.000 habitants. Cette subvention est plafonnée à 30 500 € HT avec un seuil minimum de 2 000 €.

Nos deux projets « cheminement piétons » et « plateau surélevé » de la rue Georges Clergeot y sont éligibles.

En conséquence, M. le Maire propose de solliciter le Département afin de permettre le financement de cette opération, selon le plan de financement suivant pour le « cheminement piétons » :

| Dépenses | Montant HT | Recette | Taux | Montant HT |
|--------------|----------------|-----------------------|------------------------------|----------------|
| Travaux | 76937 € | Département | 40% plafonné à 30500 € | 30774,8 € |
| | | Fonds de concours SNA | 5,20 % | 4000,0 € |
| | | Auto-financement | 54,8 % | 42162,2 € |
| Total | 76937 € | Total | | 76937 € |

Une délibération similaire valide le plan de financement suivant, pour la mise en place du « plateau surélevé » :

| Dépenses | Montant HT | Recette | Taux | Montant HT |
|--------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Travaux | 20123,5 € | Département | 40% plafonné à 30500 € | 8049,40 € |
| | | Auto-financement | 60 % | 12074,1 € |
| Total | 20123,5 € | Total | | 20123,5 € |

(25/02/2022)

2. Demande de subvention au titre des fonds de concours 2022 apportés par SNA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les financements antérieurs obtenus de la part de Seine Normandie Agglomération :

- 2019 : aménagement de l'accessibilité de la mairie
 - 2020 : restauration de la toiture du restaurant
 - 2021 : une aire de jeux dans le parc de la mairie
- M. le Maire présente ensuite le dispositif d'attribution de fonds de concours 2022 pour accompagner les opérations communales d'investissements. Dans ce cadre, le conseil municipal propose de présenter au titre de 2022, le projet d'aménagement du cheminement « piéton » de la rue Georges Clergeot. L'objet de cette demande de subvention est de rendre possible le financement de cette opération que la commune ne peut porter seule (voir Tableau 1, ci-dessus). (25/02/2022)

3. Acquisition de parcelles par l'EPFN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de la ferme, rue Georges Clergeot, en 2016. Afin de compléter cet achat, il propose l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 4680 m² proche de cette ferme et précise que ce terrain n'est actuellement pas desservi par une borne incendie. Ce projet est lié à notre P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et à l'appel à projets « fonds friche 2022 – recyclage foncier ». Il vise à la construction de logements, l'objectif étant de créer un habitat mixte qui valorise le centre bourg en faisant venir de jeunes ménages avec enfants, ce qui permettrait également de rééquilibrer la moyenne d'âge des habitants de la commune et d'augmenter les effectifs de l'école. (25/02/2022)

Ainsi, compte tenu des dispositifs existants pour favoriser le financement des opérations d'aménagement, il est proposé d'effectuer cette acquisition pour la réalisation d'une opération d'habitat et de solliciter les subventions possibles notamment relatives aux friches urbaines

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement, M. le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées section numéros B 1239, 1240, 1241, 1243, 1244, 1246, 1247, 1248, 1249, 1253, 1255, 1256 pour une contenance totale de 4684 m².
- demande l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

- s'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie. (25/02/2022)

4. Appel à projets « Fonds Friches 2022 - recyclage foncier »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, parmi les priorités du plan de relance, figure l'aide aux territoires pour la reconquête des friches industrielles ou agricoles. Cette action s'inscrit dans un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. [...]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets Fonds friches 2022 au titre de l'opération d'habitat de l'îlot Georges Clergeot - Emile Breton et à signer tout document afférent à cet appel à projets. (25/02/2022)

5. Mandat au Centre de Gestion de l'Eure pour la mise en concurrence de la convention de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence de la protection sociale complémentaire pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure engagera en 2022. Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin, le cas échéant, de prendre une décision de signer la convention de participation proposée par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023.

6. Approbation du Compte de gestion 2021

Après avoir vu le rapport dressé par le Trésorier du SGC des Andelys, [...] après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, [...], après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, [...], considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, [...] le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le Trésorier du

SGC des Andelys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. (25/03/2022)

7. Adoption du compte administratif 2021

Après avoir entendu le rapport de M. Thierry Lepré, [...] M. Thibaut Beauté, Maire, s'étant retiré pour laisser la présidence à M. Thierry Lepré, Maire-adjoint, pour le vote du compte administratif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2021 (fonctionnement) :

- 142 484,97 €

Résultats antérieurs reportés : 181 047,00 €

Résultat à affecter (fonctionnement) : 38 562,03 €

Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :

158 903,09 €

Solde des reports d'investissement - 132 698,96 €

Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :

26 204,13 € (25/03/2022)

8. Affectation du résultat budgétaire 2021

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, [...] considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2021 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 38 562,03 €, considérant [également] les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide,

- **d'affecter 0,00 €** en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2022 ;

- **de reprendre le solde**, soit 38 562,03 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2022 ;

- **de reprendre le solde**, soit 158 903,09 €, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2022. (25/03/2022)

9. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2022

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation [...], les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après analyse des différents documents financiers 2021, le montant total prévisionnel 2022 à percevoir par la commune au titre de la fiscalité directe locale est de 206 120 euros.

M. le Maire propose donc de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 37,83 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,38 %

Nanti de ces considérations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire en 2022 les taux de fiscalité de 2021, conformément à nos engagements de poursuivre la maîtrise de la pression fiscale à Notre-Dame de l'Isle soit :

- Taxe foncière : 36,38%
- Taxe Foncière (non bâti) : 37,83% (25/03/2022)

10. Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022. Ce document présente une balance générale comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses 443 278,65 €
 - o Recettes 443 278,65 €
- Section de d'investissement :
 - o Dépenses 432 561,23 €
 - o Recettes 432 561,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2022. (25/03/2022)

II. Environnement et Travaux

1. Point sur le projet « La Seine à vélo »

Les travaux avancent sur les communes de Bouafles, Les Andelys, Vernon et Port Mort. S'agissant de notre commune, les discussions sont toujours en cours concernant la jonction avec la commune de Pressagny l'Orgueilleux. L'entreprise ACO s'est dite prête à céder le foncier nécessaire pour effectuer la jonction entre le bord de Seine et le chemin des Pieds Corbons, à la condition de pouvoir disposer de la partie du chemin séparant les deux parties de son emprise foncière. Dans ce cas, il conviendra que le département prenne en charge la procédure de déclassement et assure la continuité du chemin. [...]

Concernant le stationnement public et contrairement à l'avis émis par délibération N°28/2019 du 19 juin 2019, le conseil est désormais uniquement favorable à la création de quelques places (maximum 10) dans la continuité de la rue Henri Delavigne, selon le schéma présenté lors de la réunion publique.

Pour l'aménagement du bord de Seine, le conseil est favorable à la création d'estacades en bois pour l'accès des handicapés, d'un terrain de boules, de tables de pique-nique et souhaiterait l'implantation de quelques d'agrès sportifs s'intégrant au site. (25/02/2022)

III. Informations diverses

1. SIVOS

La participation budgétaire de la commune au SIVOS pour l'année 2022 est en forte baisse. Cela est lié à l'optimisation de l'amplitude des horaires des agents de la garderie ainsi qu'au recrutement d'un agent en emploi aidé, en remplacement d'un agent titulaire en arrêt de longue maladie et qui est parti. (25/03/2022)

2. Travaux mairie et église

L'inauguration des travaux de réfection des murs de l'église et de l'aménagement extérieur de la mairie est envisagée pour fin juin voire septembre 2022.

3. Résultat des comptages de vitesse rue Henri Seney

Des comptages de vitesse ont été effectués avant et après la réalisation de l'aménagement provisoire (chicanes) pour évaluer l'efficacité du dispositif.

Les retours du département ont démontré l'inefficacité du projet d'aménagement de sécurité de la rue Henry Seney, la vitesse moyenne enregistrée étant identique avant et après l'installation des chicanes.

En conséquence, il conviendra d'étudier d'autres alternatives afin d'atteindre nos objectifs de sécurisation de cette voie départementale. (25/03/2022)

4. Stationnement des poids lourds

Des poids lourds stationnement régulièrement sur notre commune provoquant des détériorations des voiries et accotements. Par conséquent, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire le stationnement des plus de 3T5 sur l'ensemble de la commune. (25/03/2022)

Le coin des jardiniers

Les saisons se suivent et parfois se ressemblent ; par contre, la logique est immuable : nous sortons du printemps et de ses semis pour repiquer et récolter durant tout l'été.

En mai et juin, vous avez repiqué vos plans de poivrons, courgettes, tomates, aubergines et salades. Vous pourrez dans quelques jours ou quelques semaines récolter et déguster les fruits de vos réalisations.

Pour les retardataires, il n'est pas trop tard !

En juillet, vous allez pouvoir planter plus d'une vingtaine de légumes. Je vous en livre ici une liste indicative (donc non exhaustive !) avec quelques caractéristiques et conseils de bon aloi.

Par souci de simplification j'ai choisi quatre grandes familles dont les principales caractéristiques sont des graines dont le semis se fait en pleine terre.

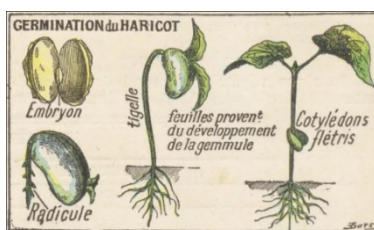
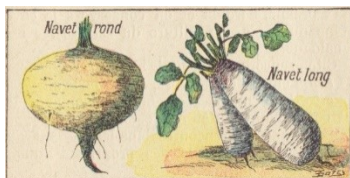
Le sol est chaud donc il n'est plus nécessaire de passer par le semis sous serre ou le voile de pousse (cf. article précédent, *Catenay* n° 25).

Vous pouvez mettre en place de juin à août pour des récoltes qui vont s'échelonner entre septembre et novembre (jusqu'aux premières gelées !)

Les 4 grandes familles :

- Les **brassicacées** sont des « raves » tels les navets, betteraves et les radis d'hiver (communément et antérieurement appelé « radis noir »). Il est préférable de les planter en sol sableux, sans pierre et bien drainé. Pour les betteraves et navets, planter à 2cm de profondeur et à une distance de 10 à 20 cm sur le rang.

- Les **cucurbitacées** sont des plantes dicotylédones de l'ordre des Cucurbitales, originaires pour la plupart des régions tropicales. Elles sont caractérisées par leurs tiges couchées, plus ou moins grimpantes (merci *Wikipédia* !) La famille compte environ 800 espèces. Parmi ces plantes volubiles, les plus connues sont le concombre, le melon, la pastèque, les courges et courgettes, les pâtissons et autres potirons ou butternut. Elles aiment l'ensoleillement et quasi tous types de sols drainés. Elles n'aiment pas le froid ou les à-coups d'arrosage ni l'humidité prolongée. (Je suis tenté de dire : « faites pour le mieux »)



- Les **fabacées**, papilionacées ou légumineuses, trois noms pour une même famille. Ça commence bien ! Soit 367 espèces naturelles en France,

ce qui correspond à 2% de la flore mondiale dans cette famille. « Elles sont caractérisées par leurs fleurs papilionacées, portent des gousses remplies de graines et ont la capacité à fixer l'azote de l'air et produire leurs propres composants protéiques »¹. Voilà, voilà...

Pour nous ils seront « des haricots » (avec ou sans liaison !) vert, beurre, mange-tout ou à grains. Ils se plantent en pleine terre, souple et sableuse. Les graines sont disposées en ligne unitairement distantes de 5cm ou en groupes de trois grains distants de 10cm. Une fois les grains levés, de 10cm environ, buter les rangs.

« The last but not least » comme on dit outre-manche (traduction très très approximative : las (se) mais pas lisse ????)

- Les **alliées** forment une famille de plantes bien connues de nos jardiniers : l'oignon (*allium cepa*), le poireau (*allium porrum*), l'ail (*allium sativum*) ou encore la ciboulette (*allium schoenoprasum*). Les noms latins vous sont offerts par votre scribe (ou illard !)

La particularité du poireau est qu'il se sème de février à Avril ou de Juillet à septembre et se récolte ainsi toute l'année. Il préfère les sols argileux et drainés sans trop de cailloux. Il se plante en ligne. *Idem* pour les oignons. Les premières récoltes arrivent autour de juin-juillet et peuvent aller jusqu'en novembre.

Voilà, maintenant vous êtes prêts avec un été bien installé, c'est l'occasion de travailler au jardin le matin avec une petite brise d'air frais et les enfants ou petits-enfants comme apprentis jardiniers !

Je souhaite à tous un bel été ensoleillé et végétal et dans notre prochain numéro nous préparerons nos sols pour la saison prochaine.

Thierry Lepré

Notes et références :

1. Marie-Hélène Jeuffroy, pour *Rustica*, version en ligne, <https://www.rustica.fr/arbres-et-arbustes/fabacees-secret-d-famille-ambigue,13619.html>.
2. Catherine Delvaux, « Je sème mes légumes ...et ça marche ! » éd. Larousse.
3. Gerbeaud.com <https://www.gerbeaud.com/tag/alliacees>
4. Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cucurbitaceae>

Actualités de la commune

Repas des anciens

Après une longue période peu propice aux rassemblements, la commune a enfin pu organiser son traditionnel repas des anciens cette année. Le 22 mai dernier, ce sont donc une quarantaine de convives qui se sont retrouvés pour partager un moment convivial autour de Monsieur le maire et de son adjointe.

Comme depuis quelques années, c'est Monsieur Brielle, de la maison A VOTRE GOÛT, traiteur à Vernon, qui a concocté le délicieux menu servi comme à l'accoutumée par quatre jeunes de notre village : Sassandra Darboux, Mathias Tison, Maxime Levoy, et Isaac David.



Cette année, c'est Virginie Cochez, une chanteuse venue de Mers les Bains, qui a assuré la partie animation.

Avec un programme extrêmement varié et une très jolie voix, elle a ravi les oreilles des convives. D'Edith Piaf à Céline Dion en passant par un numéro tout en plumes dédié au cabaret, elle a su charmer l'auditoire.

Les personnes empêchées recevront, comme à l'accoutumée, un petit présent à leur domicile.

Musique de chambre en Normandie



Le festival Musique de chambre en Normandie revient en l'église de Notre-Dame de l'Isle le **mardi 23 août 2022 à 20h00**.

Au programme, des œuvres de Gustav Mahler, Anton Webern et Gabriel Fauré.

Horaires d'été de la bibliothèque

A partir du 7 juillet, la bibliothèque municipale ne vous recevra plus que

les **vendredis de 17h à 19h**.

Elle sera **fermée au mois d'août**. La réouverture aux horaires habituels est prévue le **vendredi 2 septembre 2022**.



Le mot du Comité des fêtes



Toute l'équipe du Comité des Fêtes (CDF) souhaite un bel été à tous les villageois et lecteurs du Catenay !

C'est l'occasion de faire un point entre deux saisons. En effet, depuis la fin 2021, avec la levée des restrictions sanitaires progressives, le CDF a pu recommencer à proposer et mettre en place événements et activités : soirée Alsacienne en décembre et soirée Tropicale en mai, ainsi que les randonnées du CDF tous les mois.



Après la pause estivale, l'équipe vous propose la première Foire à Tout post-Covid qui se tiendra le dimanche 18 septembre au hameau de Pressagny le Val. Les inscriptions sont possibles dès à présent – 3euros le mètre linéaire ; les emplacements seront sur le parking de la salle des fêtes du Clos Galy et sur la rue du Clos Galy (qui sera fermée à la circulation).

L'Assemblée Générale est prévue le vendredi 14 octobre à 19h 30 (salle de réception de la Mairie). Tous les habitants du village sont les bienvenus afin d'échanger sur les activités et événements à continuer ou à créer.

La fin d'année sera marquée par un concours de décoration de citrouilles, le Halloween des enfants, le samedi 29 octobre et une soirée Karaoké le samedi 3 décembre.

Suivez nos affichages sur les activités : à l'école, en Mairie, à la Bibliothèque (les articles dans la newsletter du village et sur PanneauPocket)

Pour toute information ou inscription, contactez-nous par mail :

comitedesfetes.ndi@gmail.com

ou via notre page Facebook

(www.facebook.com/CDF.NDI27/)

La commune agit pour le pouvoir d'achat et l'environnement

Participation aux transports scolaires

Le transport scolaire représente chaque année une dépense de plus de 5 millions d'euros, soit un coût par élève de près de 1200 €. Le département prend à sa charge un peu plus de la moitié de ce montant et SNA près d'un tiers. Le solde, de 90€ (pour 1 enfant), 80€ (pour le second enfant), 70€ (pour le troisième enfant), est habituellement laissé à la charge des familles.

Soucieux d'améliorer le pouvoir d'achat des parents et de favoriser l'usage des transports en commun, le Conseil municipal, suite à son vote à l'unanimité du 3 juin 2022, a décidé de reconduire la participation de la Commune aux frais de transports des élèves.

Ainsi, à Notre-Dame de l'Isle, le transport des élèves de maternelle et de primaire entre les deux écoles du regroupement pédagogique sera à nouveau gratuit en 2022-2023.

Pour les collégiens et les lycéens, le tarif des cartes de transport scolaire sera établi de manière dégressive :

- 55 € pour le premier enfant
- 45 € pour le second
- 35 € pour le troisième.

Rappelons que les parents ne doivent pas effectuer de paiement en ligne ou directement auprès de SNA. Celui-ci sera effectué par chèque ou virement bancaire à la réception d'un avis des sommes à payer envoyé par le Trésor Public.

Par cet effort financier, la commune entend investir dans l'avenir de ses enfants et favoriser les transports collectifs.

Modalités d'inscription pour 2022-2023

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes **du 2 mai au 15 juillet 2023** inclus. Celles-ci ne se font plus en mairie mais **directement auprès du service Mobilités de Seine Normandie Agglomération**, selon trois modalités, au choix :

- PAR INTERNET, via le site www.sna27.fr.
- PAR MAIL, à l'adresse : mobilités@sna27.fr, en joignant le formulaire d'inscription à télécharger sur le site
- OU PAR COURRIER : formulaire d'inscription disponible sur demande à retourner à
SNA - Service Mobilités
12, rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS

Attention : les inscriptions doivent impérativement être effectuées jusqu'au 15 juillet inclus. Après cette date, une pénalité de retard de 20€ par enfant sera exigée.

Nettoyage en bord de seine

Le samedi 19 mars dernier, vous avez été nombreuses et nombreux à participer à la journée de nettoyage de la Commune, avec, cette année, une présence accrue des plus jeunes.



Comme d'habitude, une quantité importante de déchets de toute nature a été récoltée et triée, principalement en bords de Seine.

Une prise de conscience de tous est nécessaire pour maintenir en état bois et chemins communaux. N'hésitez pas à prévenir la mairie si vous constatez des dépôts sauvages.

Un territoire engagé pour la nature

Comme nous vous l'indiquions dans le dernier *Catenay*, Notre-Dame de l'Isle sollicite le renouvellement, pour les trois ans à venir, comme territoire engagé pour la nature (TEN), label mis en place par le Ministère de la transition écologique et par les régions pour accompagner les municipalités actives au plan environnemental.



Une aire de jeux désormais accessible



La nouvelle aire de jeux du parc de la mairie est désormais accessible aux enfants de 2 à 8 ans placés sous la surveillance de leurs parents. Venez en famille!

Guichet Numérique Unique

Rappel : Le Guichet Numérique Unique est à votre disposition... Pour vous connecter à ce « GNU », rendez-vous sur notre site internet ou sur sna27.fr, bouton « Mes démarches ». Vous pourrez ensuite créer votre espace personnel,

Mais, il va de soi que **la mairie reste à votre disposition** pour vous aider dans toutes vos démarches administratives...

Une information en temps réel

Pour vous tenir au courant des nouvelles qui vous concernent, la municipalité assure déjà une parution trimestrielle, le *Catenay* et un envoi de lettre mensuelle.

C'est maintenant un outil très simple de communication en temps réel que la commune est heureuse de vous proposer :

l'application « PanneauPocket »

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- 1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

Avec celui-ci, vous serez informés, par une notification sur votre smartphone, de l'actualité de la commune et alertés en cas de risques majeurs.

Cette solution, gratuite pour vous, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permettra d'établir un lien privilégié entre vous et l'équipe municipale.

Pour en profiter, Il vous suffira de rechercher « PanneauPocket » dans votre « store » (PlayStore, AppStore ou AppGallery), et d'en lancer le téléchargement et l'installation. Placez ensuite Notre-Dame de l'Isle dans vos favoris !

Résultats des élections

Législatives 1^{er} tour (12/06/2022)

| | |
|---|-----------------------------------|
| inscrits : 570 | bulletins blancs : 2 |
| votants : 292 (51,23 %) | bulletins nuls : 8 |
| exprimés : 282 | abstentions : 278 (48,77%) |
| NIAKATE Fatoumata : 0 voix JOURDAIN Pierre Yves : 66 voix BLITMAN Delphine : 0 voix TOQUARD Karl : 2 voix HOUSSIN Timothée : 82 voix RABIER Martine : 3 voix BONNET François : 14 voix FONTAINE Joëlle : 9 voix DAVERTON David : 14 OUZILLEAU François : 92 voix | |

Législatives 2^{ème} tour (19/06/2022) :

| | |
|--|------------------------------------|
| inscrits : 570 | bulletins blancs : 17 |
| votants : 292 (51,23 %) | bulletins nuls : 7 |
| exprimés : 268 | Abstentions : 278 (48,77 %) |
| HOUSSIN Timothée : 133 voix (45,54 %) OUZILLEAU François : 135 voix (46,23 %) | |

~ ~ ~ ~ ~

Présidentielles 1^{er} tour (10/04/2022):

| | |
|--|------------------------------------|
| inscrits : 571 | blancs : 10 |
| votants : 444 (77,76 %) | nuls : 2 |
| exprimés : 432 | abstentions : 127 (22,24 %) |
| Mme ARTHAUD Nathalie : 2 voix M. ROUSSEL Fabien : 6 voix M. MACRON Emmanuel : 143 voix M. LASSALLE Jean : 5 voix Mme LE PEN Marine : 126 voix M. ZEMMOUR Eric : 31 voix M. MELENCHON Jean-Luc : 67 voix Mme HIDALGO Anne : 9 voix M. JADOT Yannick : 20 voix Mme PECRESSE Valérie : 13 voix M. POUTOU Philippe : 4 voix M. DUPONT-AIGNAN Nicolas : 6 voix | |

Présidentielles 2^{ème} tour (24/04/2022) :

| | |
|---|------------------------------------|
| inscrits : 571 | blancs : 30 |
| votants : 456 (79,86 %) | nuls : 9 |
| exprimés : 417 | abstentions : 115 (20,14 %) |
| M. Macron Emmanuel : 231 voix (50,65 %) Mme Le Pen Marine : 186 voix (40,78 %) | |

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Après les évocations du mariage de Napoléon III et de l'attentat d'Orsini dans le numéro précédent, continuons ce « retour vers le passé » grâce aux archives municipales....

Si le 6 juin est une date marquante de l'histoire récente avec le débarquement de nos libérateurs du joug nazi, en 1867 ce même 6 juin, c'est un événement tout autre qui eut un retentissement en France et même au-delà de ses frontières... Un attentat au bois de Boulogne.... !

Cette année-là, avait lieu à Paris, la 4^{ème} exposition universelle. Cette grande manifestation a été organisée pour la première fois à Londres en 1851 au célèbre Crystal Palace (ci-dessous).



La présentation des inventions de la révolution industrielle qui y fut faite eut un tel succès que Paris, 5 ans plus tard, en 1856, prit le relais, présentant au monde des innovations telles que la tondeuse à gazon, la machine à laver de Moore, la machine à coudre de Singer, la poupée parlante et l'un des premiers véhicules fonctionnant à l'essence... Londres récidiva en 1862 pour, de nouveau laisser la place à Paris en cette année 1867... (ci-dessous) .

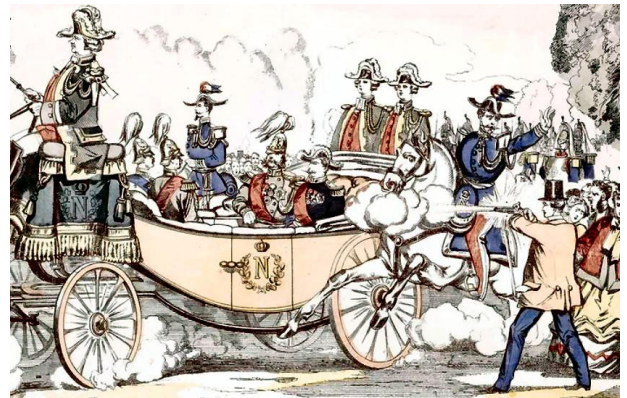


A noter au passage, qu'à peu d'exceptions près à cause de guerres ou problèmes politiques, cette vitrine de la modernité s'ouvre toujours tous les 5 ans aux quatre coins du monde, la prochaine aura lieu au Japon à Osaka en 2025).

Pour en revenir à cette exposition universelle parisienne de 1867, Napoléon III invita de nombreuses « têtes couronnées ». Parmi celles-ci figuraient le Tzar Alexandre II et ses deux fils, le tsarévitch Alexandre (futur tsar Alexandre III) et le grand-duc Vladimir.

Pendant cette exposition universelle, une grande revue militaire fut organisée sur l'hippodrome de Longchamp, revue à laquelle, bien sûr, l'empereur invita ses visiteurs. Le cortège impérial était mené par la voiture de Napoléon III avec, à son bord, l'empereur de Russie et ses fils. Puis, suivait la voiture de l'impératrice Eugénie qui, elle, était accompagnée du roi de Prusse et de son fils. La popularité de tous ces dirigeants faisait qu'une foule dense obligeait les chevaux tractant les calèches à marcher au pas...

Le convoi arrivait au niveau du pavillon de la grande cascade (halte de chasse habituel de Napoléon III dans le bois de Boulogne) quand un jeune homme bondit vers la voiture de tête un pistolet à 2 coups en main. Il déchargea l'arme sur la voiture comme le montre cette image d'Epinal.

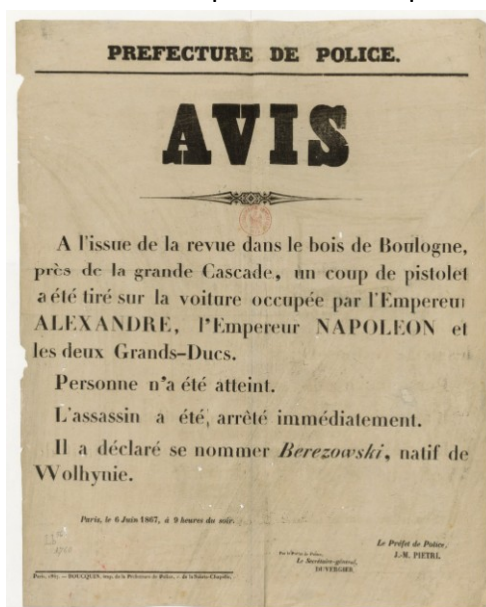


C'était l'empereur Alexandre II qui en était la cible... Le 6^{ème} attentat contre lui... ! (le 2^{ème} pour certains) Chanceux, il en réchappa encore une fois. (A propos de cette bonne étoile d'Alexandre II, sachez que ce n'est que le 11^{ème} attentat (le 7^{ème} suivant les sources...) qui eut « raison de lui » le 13 mars 1881 à Saint Pétersbourg). Et précisons qu'il était encore sorti indemne de cet attentat à la bombe, lorsque, refusant de fuir, il voulut voir qui était le poseur de l'explosif. Il fut alors blessé mortellement quelques secondes plus tard par une deuxième bombe lancée par un autre terroriste ...

Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Au bois de Boulogne, c'est Firmin Rainbeaux, l'un des écuyers de Napoléon III, qui vit un individu armé sortir de la foule. Il cabra son cheval et protégea ainsi l'empereur et ses invités. Le pauvre animal le paya de sa vie. Pour la petite histoire, sachez que l'agresseur ne tira qu'une balle. A l'activation de la seconde balle le canon du pistolet lui éclata dans la main lui mutilant les doigts.

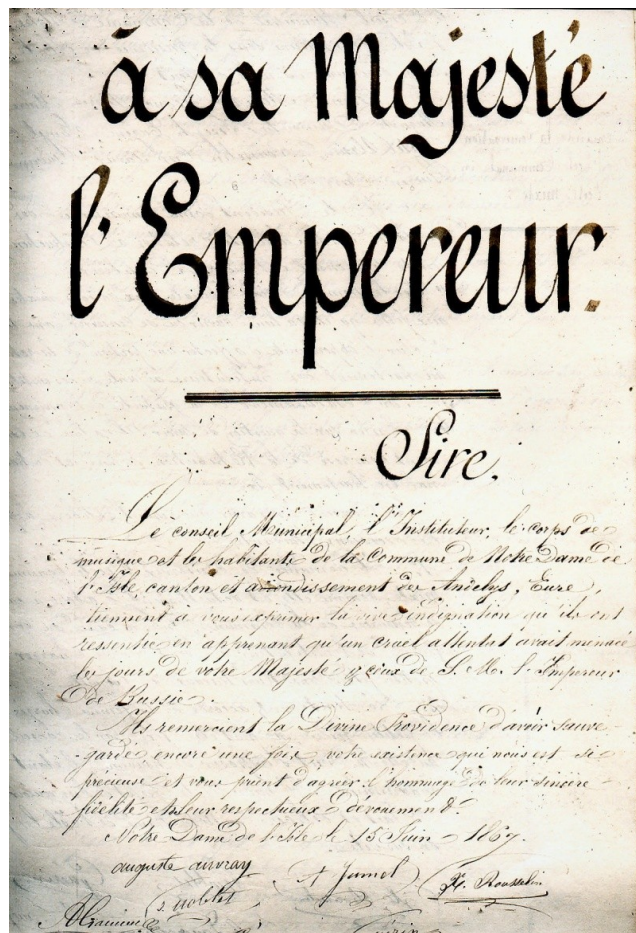
Le « terroriste » fut immédiatement maîtrisé par la foule. C'était Antoine Bérézowski, le fils de nobles polonais, professeurs de musique. Dès ses 16 ans il participa à l'insurrection polonaise puis vint s'exiler à Paris. Quand il apprit l'arrivée du Tsar il décida de l'assassiner pour libérer sa patrie...



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le 15 juillet se tint son procès. Défendu par Emmanuel Arago, il exprima des regrets d'avoir fait cela dans un pays ami, la France. Berezowski, malgré la gravité de son geste, ne fut pas condamné à la peine capitale par la Cour d'Assises de la Seine, mais aux travaux forcés. Il fut envoyé purger sa peine au bagne de l'île de Nou en Nouvelle-Calédonie. En 1886 le bagne est remplacé par un exil à vie (en 1898 s'arrêta l'arrivée de nouveaux condamnés et en 1922 ce fut la fermeture définitive des pénitenciers néocalédoniens). Pour sa part, en 1906 il est amnistié par le gouvernement de Clemenceau, mais décide de rester en Nouvelle-Calédonie, où il meurt en 1916.

Ce nouvel attentat a, de nouveau, ému la population française et plus particulièrement notre conseil municipal comme l'atteste cette lettre envoyée à l'Empereur.



Dont voici de texte « en clair »,

Le conseil municipal, l'Instituteur, le corps de musique et les habitants de Notre Dame de l'Isle canton et arrondissement des Andelys Eure tiennent à vous exprimer la vive indignation qu'ils ont ressentie en apprenant qu'un cruel attentat avait menacé les jours de votre majesté et ceux de S.M. L'Empereur de Russie.



Ils remercient la Divine Providence d'avoir sauvé encore une fois votre existence qui nous est si précieuse et vous prient d'agréer l'hommage de leur sincère fidélité et leur respectueux dévouement.

Notre Dame de l'Isle le 15 juin 1867.

Alain Favresse

Principales sources : Gallica-BNF, Wikipédia, Wikimedia, Mme Laroche-Signorile, M. Bonnet.

Informations utiles

| MAIRIE | DECHETTERIE (SYGOM) | INDUSTRIE | GITES RURAUX |
|---|---|--|--|
| 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous | à TOURNY : Rue Chesnay Tél. : 02.32.53 50 03. Horaires d'ouverture Lundi, vendredi de 14h à 18h Mardi, mercredi et samedi de 9h à 18h et de 14h à 18h Plus d'informations sur : https://www.sygom.fr/ | Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55. | L'Orée du Val Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89 |
| ECOLES | Assistantes maternelles | COMMERCE & ARTISANS | SANTE / BIEN ÊTRE |
| École - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole - Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10 | Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44 | Restaurant « L'ENVIE » 1 rue de l'Eglise Tél. : 02.32.52.14 66 ✉ resto.lenvie@gmail.com AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeeehironnelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernion.fr/ M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98 | Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous |
| BIBLIOTHEQUE | ASSOCIATIONS | | SERVICES D'URGENCE |
| MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10h30 – 12h, 15h – 17h Vendredi : 16h – 19h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr | Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site: https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ADCEC, Association de Défense Contre l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/ | | Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Médecins généralistes de garde 116 117 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61 |
|  | | | MENTIONS LEGALES |
| Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 | | | Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille Tirage ~ 340 exemplaires En papier recyclé Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille. |
|  | | | |
| Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre | | | |
| SERVICES DE L'ETAT | | | |
| Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys | | | |